

Prof. Hdr. Archim. Grigorios D. PAPATHOMAS

**De l'*altérité* et de la *communio* ecclésiales conciliaires
à [deux déviations symétriques] :
l'*Église nationale* et l'*Absorption ecclésiale***

**(Le cas de l'*Absorption ecclésiale* aux Pays Baltes,
en Estonie et en Lettonie, au nom de l'«uniformité» de l'*Église nationale*)¹**

Lorsque le IV^e Concile œcuménique de Chalcédoine (451), pour faire obstacle à l'hérésie monophysite, formula sa célèbre « Définition de la Foi », connue dans l'Histoire sous le nom de « Définition de Chalcédoine », il exprima en même temps une réalité antinomique qui concernait (et concernerait à l'avenir) aussi bien le « quod est » (le « mode d'être », le « ce qui est [l'*hypostase*] ») que l'« être “sans mélange et sans division” » des Églises *établies localement* à travers tout l'univers. La réalité antinomique du « quod est » de ces Églises devait périchorétiquement passer par deux catégories et réalités, théologiques ecclésiologiques et canoniques, l'**altérité** et la **communio**. Plus précisément, l'existence des Églises 'locales' ou 'établies localement' passe par l'*affirmation de leur altérité géo-ecclésiastique* et la *préservation de l'unité et de la communio* de ces Églises entre elles. En d'autres termes, la demande et la vision du Concile de Chalcédoine étaient axées sur le fait que doivent *simultanément* exister *altérité* et *communio ecclésiales* en tant qu'accomplissement clairement antinomique du mode d'existence trinitaire des Églises établies localement.

À travers les siècles, cette vision chalcédonienne du « être ecclésiastiquement en *toute altérité* et en *totale communio* » a subi une double aliénation, si bien que, tout au long de l'époque moderne et jusqu'à nos jours, l'Église orthodoxe n'a jamais cessé d'être tentée par une déviation isocèle et symétrique : d'une part, *autonomisation de l'altérité, ayant pour conséquence la minorisation de la communio et l'isolationnisme ecclésial*, et, d'autre part, *aliénation de la communio accompagnée d'une confusion, ayant pour conséquence l'annihilation par absorption de l'altérité*. Pour parler plus analytiquement :

- Cette déviation réside, d'un côté, dans l'ancrage monistique d'une Église établie localement sur le principe de l'*altérité* – non pas *géo-ecclésiastique*, mais – *ethno-ecclésiastique* du peuple qu'elle représente et qui a reçu l'honneur de la Patriarchie-Autocéphalie-Autonomie. En contrepartie, cette priorité avait pour conséquence l'indifférence réelle – ou feinte au service de finalités nationales ou autres – à l'égard de l'unité et de la communio ecclésiales.

¹ Communication présentée au VI^e Colloque international itinérant qui s'est tenu à Höör, en Suède (25-27 août 2006) et portait sur « La notion d'«Églises nationales» en Scandinavie et dans les Pays baltes », et publiée dans *L'Année canonique*, t. 48 (2006), p. 125-133. De même, in *Épiscopesis*, t. 38, n° 680 (30/11/2007), p. 5-21 et 4-19 (bilingue : en grec et en français respectivement), in *Synaxie*, n° 104 (10-12/2007), p. 25-36 (en grec), in *The Messenger* [Londres], n° 5 (2/2008), p. 30-47 (en anglais), in *Usk ja Elu*, t. 5 (1/2008), p. 23-43 (en estonien), et in *Inter* [Cluj-Napoca], t. II, n° 1-2 (2008), p. 484-495.

• De l'autre côté, cette déviation consiste à promouvoir intentionnellement et excessivement la communion ecclésiale dans un pays (à majorité orthodoxe), et cela, au nom d'une *unité de forme ethno-phylétique* à laquelle l'Église sert judicieusement de paravent. La conséquence immédiate en est l'annihilation et l'*absorption* de l'altérité ecclésiale d'un autre peuple voisin – pourtant garantie par une procédure ecclésiastique canonique – et, par suite, la provocation d'une *incorporation anti-canonique* d'une Église établie localement par une autre, et, par extension, l'*absorption institutionnelle* d'une Église par une autre et, ainsi, la « *confusion* » (cf. canon 2/IIe) de deux Églises établies localement.

Si le premier cas de déviation ecclésiologique par rapport à la « définition de Chalcédoine » caractérise l'actuelle « Église nationale » tel qu'aujourd'hui, elle prospère au sein de l'Église orthodoxe et en sape les fondements, le deuxième cas de déviation ecclésiologique, à savoir l'*absorption de l'altérité ecclésiale* au nom d'une unité mono-ethno-ecclésiale plus étendue, trouve sa pleine application, à partir de 1945, en Estonie, dans les rapports entre l'Église autonome d'Estonie (1923-1945) et l'Église autocéphale-patriarcale de Russie, ainsi qu'en Lettonie, dans les rapports entre l'Église autonome de Lettonie (1936-1945) et la même Église de Russie.

La *première déviation*, celle de l'existence d'une « Église nationale », se manifeste aujourd'hui de manière claire et nette par la revendication irrecevable et ecclésiologiquement anti-canonique d'un corps ecclésial à tendance nationale dans les frontières de l'État national et, en même temps, hors de l'État national, par l'exercice d'une *juridiction ethno-ecclésiastique mondiale* de la part de chaque Église nationale orthodoxe à travers le monde. C'est cette revendication qui a essentiellement motivé la récente contestation de l'épithète qualificative « œcuménique » dans le titre historique et canonique du Patriarcat œcuménique de Constantinople. En effet, bien que dénuée de tout fondement ecclésiologique et canonique, cette revendication aboutit au renversement de l'ordre canonique dont nous avons hérité (cf. *Tradition canonique*), afin d'instaurer, dans le monde entier, un régime qui consacrerait l'*égalité juridictionnelle multiple* de la part de certaines Églises nationales orthodoxes, et cela, à des fins national(ist)es. Nous en connaissons le résultat. Dans toute la « Diaspora » orthodoxe, est apparu aujourd'hui le phénomène ecclésiologiquement grotesque de la coexistence de plusieurs – jusqu'à huit ! – juridictions ethno-ecclésiastiques orthodoxes dans le même pays et dans la même ville (cf. Paris, entre autres), lequel sape totalement l'orthodoxie chalcédonienne de l'unité (ecclésiale) de chaque corps ecclésial établi localement.

Quoique le problème soit aisément discernable et clairement admis par les Orthodoxes du monde entier, ceux-ci présentent cependant une faiblesse commune : alors que tous s'accordent sur l'« irrecevabilité ecclésiologique et canonique » d'une telle situation, ils n'en restent pas moins accrochés au « bien acquis » de leur juridiction ethno-ecclésiastique *extra-frontalière (hyperoria)* ainsi qu'à son expansion, avec une totale indifférence quant à l'accomplissement (*réalisation*) de l'Église elle-même sur un lieu donné. Il suffit de lire attentivement les dispositions des Chartes statutaires des Églises nationales orthodoxes² pour constater que ce qui est considéré ici comme ecclésiologiquement inadmissible aux yeux de tous, se présente, là-bas – dans le cas des pays baltes –, comme une conviction de l'Église de Russie ayant la force de l'évidence, d'autant plus qu'elle est entérinée (nomo)statutairement. Ne citons qu'un seul exemple statutaire : « La juridiction de l'Église orthodoxe russe s'étend aux *personnes de confession orthodoxe* résidant sur le *territoire canonique* de l'Église orthodoxe russe : en Russie, Ukraine, Biélorussie, **Moldavie**, Azerbaïdjan, Kazakhstan,

² Voir notre article publié dans *L'Année canonique*, vol. 46 (2004), ch. III, p. 88 et ss., ainsi que dans la revue *Synaxie*, n° 90 (4-6/2004), p. 37 et ss. (en grec).

Kirghizistan, **Lettonie**, **Lithuanie**, Tadjikistan, Turkménie, Ouzbékistan et **Estonie**, *de même qu'aux orthodoxes qui vivent dans d'autres pays et qui désirent volontairement y en faire partie* »³.

Pour apporter un bref commentaire à ce texte statutaire, d'après cette Charte statutaire de l'Église de Russie, nous pourrions dire que l'Estonie (et la Lettonie) n'est pas un État indépendant, et par conséquent ecclésiastiquement fait partie du "territoire canonique" de l'Église orthodoxe russe. Cela revient à dire qu'à côté d'elle, nulle autre Église n'existe ni n'a plus le droit d'exister. Cette affirmation nous donne toute la mesure du problème qui se pose dans les pays baltiques, du moment que l'Église orthodoxe de Russie ne reconnaît comme entité religieuse, dans cette région, aucune autre Église orthodoxe et, par extension, aucune autre Église ni catholique ni protestante. Toutes ces Églises existent bien, mais sur un "territoire canonique" russe. Il semble aussi que cela pose un problème du point de vue du droit public international, du fait que ces textes statutaires russes ne reconnaissent ni l'Estonie, ni la Lettonie ni la Lithuanie comme États indépendants, parce qu'ils font partie de « toutes les Russies » du domaine ecclésiastique. En d'autres termes, contrairement à l'État russe, l'Église orthodoxe russe ne reconnaît statutairement pas l'indépendance ni l'autonomie de ces États. Et c'est déclaré dans sa Constitution. Cependant, comment est-il possible qu'une Église nationale et autocéphale-patriarcale déclare les territoires d'autres États *indépendants* comme appartenant à son "territoire canonique" et se serve de lois constitutionnelles officielles pour, en même temps, revendiquer ces territoires et refuser l'existence d'autres Églises locales orthodoxes chez elles ? Une Église autocéphale et nationale a-t-elle un tel droit canonique ou tout autre droit ?

La réactivation de l'autonomie de l'Église orthodoxe d'Estonie en 1996 a causé une rupture de communion temporaire entre le Patriarcat œcuménique et l'Église orthodoxe de Russie. Elle a été résolue par l'accord de Zurich du 22 avril 1996, par lequel l'existence de l'Église orthodoxe autonome d'Estonie, de même que le diocèse de l'Église orthodoxe de Russie en Estonie, se sont mutuellement reconnus. Cependant, l'Église orthodoxe de Russie n'a jamais mis en application cet accord jusqu'à ce jour. Cette inconséquence étonnante de sa part nous rappelle la fable des Grands et des Petits (voir *infra*) – les Grands ont le droit de méconnaître tous les accords. Puisque l'Église autonome d'Estonie n'existe pas pour l'Église orthodoxe russe, l'accord compte pour rien (*nihil factum*).

L'Église orthodoxe d'Estonie est une Église autonome depuis 1923, son autonomie ayant été accordée par le Patriarcat œcuménique en 1923⁴, après la ratification du traité de

³ Article I, § 3, de la *Charte statutaire de l'Église orthodoxe de Russie de 2000* ; souligné par nous.

⁴ Malgré les affirmations répétées des représentants de l'Église de Russie, il convient de préciser que le patriarche Tikhon de bienheureuse mémoire n'a fait qu'accorder aux Estoniens une plus large autonomie interne de *forme diocésaine* dans les domaines essentiellement de la pastorale, de l'éducation et de la gestion économique, mais n'a jamais promulgué de Tomos et n'a jamais accordé une autonomie réelle et canonique. Le seul Tomos d'Autonomie est donc bien celui de 1923. Enfin, si l'on suppose un seul instant comme vraie la ténacité récente du côté ecclésiastique russe que l'Autonomie *canonique* a été accordée par le patriarche Tikhon (1920), à ce moment-là, il y a une question très nette qui se pose : Pourquoi, après les invasions des troupes staliniennes (1944), l'Autonomie a été dissoute si violemment et si brutalement et, aussitôt, l'Église autonome d'Estonie a été immédiatement *absorbée* et remplacée par un *Diocèse russe* sous le nom de "Diocèse orthodoxe russe" (9 mars 1945) ? Et si l'on dit que cela s'est passé exclusivement d'un point de vue politique et *manu militari*, pourquoi alors cette Autonomie n'a pas été non plus restaurée après 1991 par le Patriarcat de Russie, ayant comme patriarche Alexis II, qui était ecclésiastiquement en provenance d'Estonie ? Seulement, il s'est contenté, dans le seul but de récupérer des biens ecclésiastiques et de convaincre les autorités estoniennes – sans succès

Tartu du 2 février 1920, par lequel la Russie reconnaissait l'indépendance de l'Estonie. Mais par la suite et tout récemment encore les Autorités russes, tant civiles qu'ecclésiastiques, instrumentalement, n'ont jamais cessé de le récuser ouvertement. Selon Elles, l'État estonien n'existe que depuis 1991, l'armée stalinienne n'a jamais occupé le Pays, mais l'a au contraire libéré du nazisme, et l'Estonie demeure toujours territoire canonique du Patriarcat de Moscou, malgré le fait qu'Elle n'ait jamais été incluse à l'intérieur des frontières du *Tomos d'Autocéphalie* (1589/1593) de l'Église de Russie. Il faut souligner ici qu'en conformité avec le *Tomos d'Autonomie* (1923), de 1923 jusqu'en 1945, *tous les Orthodoxes* d'Estonie, *Estoniens et Russes*, constituaient une Église unique, celle de l'EAÕK. De même, son *Tomos d'autonomie* a été réactivé en février 1996 par le Patriarcat œcuménique, après la douloureuse parenthèse soviétique. Ainsi, maintenant, il y a dix ans que l'Église orthodoxe de Russie ne reconnaît pas cette Église autonome *conformément à ses Statuts et à sa canonisprudence*, parce que l'Estonie y est considérée comme appartenant à son "territoire canonique *culturel*" (*sic*). Tout cela a été présenté comme un commentaire historico-canonique parenthétique sur le texte constitutionnel (2000) de l'Église nationale russe.

D'ailleurs, malgré ses déclarations théologiques pré-conciliaires, toujours conformes aux principes ecclésiologiques et canoniques, l'Église nationale, aujourd'hui, forme partout des diocèses sur le territoire canonique des autres Églises établies localement, qu'elle justifie, non pas par des arguments canoniques – qui, de toute façon, sont inexistantes – mais par des arguments ethno-culturels et statutaires, de nature sentimentale, qu'elle étaye sur la théorie anti-ecclésiologique qu'elle a élaborée, celle du « territoire canonique *culturel* » (2000). En fin de compte, ce que la politique nationale n'est plus en droit de faire en raison de contraintes politiques internationales, c'est l'Église nationale qui l'assume sous le couvert de la religion, en menant une activité purement politique, bien qu'elle ait toujours clairement défini les rôles bien distincts du politique et de l'ecclésiastique. Un événement récent, enregistré par l'actualité journalistique, parle de lui-même : « Dans le cadre de la collaboration étroite entre l'Église et "les services de politique extérieure de la Russie", officiellement mise en place au début des années 2000, comme l'avait reconnu le primat de l'Église orthodoxe russe, le patriarche de Moscou Alexis II avait déclaré, lors d'une réception, en mars 2003 [6 mars], au ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie : "*Nous travaillons la main dans la main*"⁵. Ce qui a été confirmé en février 2006 [15 février] par le ministre des Affaires étrangères, Serge Lavrov, lors d'un voyage à Vienne : "*Avec le Patriarcat de Moscou, nous menons une action commune en vue de faire avancer les intérêts de la Russie sur la scène internationale*"⁶ »⁷. Et cela se produit au moment où nous, les Orthodoxes, nous accusons les « Églises pré-chalcédoniennes » de ne pas avoir accepté la « définition de Chalcédoine », alors que nous, fidèles aux traditions..., nous ...prétendons l'accepter et l'adopter à part entière !... Nous ne nous rendons pas compte qu'un tel comportement nous range, non seulement parmi les *pré-chalcédoniens*, mais plus encore parmi les *anti-chalcédoniens*...

La *seconde déviation*, celle de l'*assimilation-incorporation-fusion-absorption de l'altérité ecclésiale* d'un peuple au nom d'une unité ecclésiale "cohérente", voire fictive, répondant à des fins et à des priorités purement ethnocentriques, reste jusqu'à ce jour difficilement perceptible, si bien qu'on ne sait pas encore à quoi s'en tenir, comme pour vérifier la sentence de nos ancêtres qui, dans leur sagesse, affirmaient que « la vérité est

d'ailleurs – que ce Diocèse était le successeur naturel de l'EAÕK, de proclamer en 1993 une nouvelle "autonomie" de *forme toujours diocésaine* plus restrictive que celle du patriarche Tikhon.

⁵ SOP, n° 277 (4/2003), p. 19 ; SOP, n° 314 (1/2007), p. 17.

⁶ Cité par l'agence d'information Itar-Tass ; SOP, n° 306 (3/2006), p. 9, et SOP, n° 314 (1/2007), p. 17.

⁷ SOP, n° 314 (1/2007), p. 17.

difficilement saisissable ». Qui, aujourd'hui, peut si facilement comprendre, et avec la clarté de l'évidence, le drame qu'a vécu l'Église orthodoxe en Estonie – comme d'ailleurs en Lettonie – pendant les cinquante dernières années, lorsque, à cause de l'intervention des troupes staliniennes (1944), l'autonomie de l'Église d'Estonie (1923-1945) – aussi bien que celle de l'Église de Lettonie (1936-1945) – a été anti-canoniquement et brutalement abolie par une *incorporation et absorption forcées*, qui plus est avec la *complicité* (cf. Actes 7, 60) du Patriarcat de Moscou – sinon à son instigation – qui, lui aussi, se réclame de l'orthodoxie chalcédonienne ? Une tentative purement politique d'*assimiler nationalement (russification)* et de soumettre les *Estoniens* et les *Lettons* orthodoxes au Patriarcat russe, qui plus est, était une tentative menée au nom de l'*unité ecclésiale* que l'Église multi-ethnique russe a « proposée » despotiquement, est donc responsable de l'abolition de l'autonomie d'une Église et de l'altérité ecclésiale de petits peuples, au moment même où ceux-ci obtenaient leur émancipation géo-étatique (1920-1945). La masse d'un grand peuple, mettant en marche un mécanisme stratégique et idéologique et usant de violence pour imposer sa domination, dicte les conditions de l'ordre public et de la vie publique. Et ces petits peuples perdent l'un après l'autre leurs précieux droits, à peine acquis (liberté, émancipation civile et étatique, altérité ecclésiale et autonomie). Dans les circonstances historiques dont nous parlons, c'est le droit du plus fort qui a écrit l'Histoire. Or maintenant, notre consentement permet que l'histoire qui s'est écrite alors nous enseigne aujourd'hui le « bon droit » du puissant... Ainsi, un petit peuple persécuté se retrouve une fois de plus dans son tort et victime d'une injustice... Cependant, ne sommes-nous pas de la sorte « complices du meurtre » (Actes 7, 60) d'un petit peuple faible ?

Dans les pays baltes, cette situation nous rappelle le mythe hellène « des grands et des petits ». Ce mythe trouve, politiquement parlant, un écho évident sur la scène historique ; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a été conçu.

(La Grèce, elle aussi s'est trouvée justement dans une telle situation au cours de son existence si troublée, lorsqu'une poignée d'Hellènes se sont soulevés contre les Ottomans pour conquérir la liberté. Cette liberté dont les pays baltes ont rêvé en vain durant cinquante ans de servitude soviétique... À ce moment-là (19^e siècle), l'autrichien Metternich et les trois grandes puissances (l'Angleterre, la France et, pas du tout fortuitement, la Russie) usaient du même argument : le grand, bien que « malade », a le bon droit de son côté, puisqu'il est *grand* et *majoritaire*. Le petit est le révolutionnaire, celui qui bouscule le statu quo, celui qui a éternellement tort... C'est ainsi qu'en laissant faire, nous acceptons que seuls les grands ont le droit de vivre, alors que les petits n'ont plus qu'à *s'incorporer, s'assimiler* et disparaître !...).

Malgré le fait que ce mythe tenace n'est pas théologiquement en conformité avec la nature eschatologique de l'Église, il s'applique finalement aussi dans l'espace de l'Église. En effet, au niveau ecclésiastique et en conformité avec des arguments ethno-ecclésiastiques, l'*Autonomie* de l'Église d'Estonie – et celle de l'Église de Lettonie – n'a jamais existé, pour les mêmes raisons que « n'ont jamais existé les Pays baltes » (sic) et que, par conséquent, il n'est pas possible de parler d'abolition et d'absorption de l'autonomie ecclésiale, puisque, tout simplement, l'Estonie p. ex. a toujours constitué un *territoire canonique* (sic) de l'Église de Russie. « C'est pourquoi tout ce que les orthodoxes *estoniens* avaient bâti, au cours des années fécondes de leur existence libre et de l'Autonomie (1923-1940), devait être russifié et rentrer dans ...l'« Église Mère » (sic) qui proclamait sans circonlocutions : « Tout ce qui est luthérien est estonien ; tout ce qui est orthodoxe est russe »... Ce dogme de russification nie implicitement l'existence du peuple estonien orthodoxe, mais implique aussi la trahison de l'Orthodoxie chalcédonienne... Par conséquent, conformément à ce *dogme*, seuls les Russes

sont (ou peuvent être) orthodoxes en Estonie⁸ ou, plus exactement, pour être orthodoxe dans ce pays, il faut être *seulement* russe. Les Estoniens⁹ devaient donc « renoncer à leur identité nationale et devenir russes, ne serait-ce qu'en apparence »¹⁰... C'est ainsi que, durant une longue période, principalement à l'instigation de personnalités de l'Église, une lutte implacable a été menée pour la russification de l'Église autonome d'Estonie et, plus loin, de l'Église autonome de Lettonie. Ces personnalités, pas tellement satisfaites d'avoir éliminé, en même temps que l'autonomie, tout ce qu'il y avait d'orthodoxe estonien et letton, revendiquent encore aujourd'hui d'achever ce qui n'a pas été fait, de s'approprier ce qui n'a pas été pris durant ces sombres années de servitude idéologique, d'aliénation et d'*absorption* ecclésiales... De la sorte, l'Église de Russie a liquidé et *absorbé*, aboli et assimilé les Églises autonomes des Pays baltes, lesquelles appartenaient canoniquement au Patriarcat œcuménique de Constantinople qui leur avait octroyé leur Autonomie ecclésiastique (20^e siècle). C'est pour cette raison, à côté de raisons canoniques citées plus haut, que le Patriarcat œcuménique a accueilli au sein de son ressort ecclésiastique – en réactivant le Tomos d'Autonomie (1996) – les Orthodoxes estoniens qui, eux-mêmes, n'acceptaient pas la continuation de la domination politique russe à travers la soumission de leur Église à l'Église de Russie. Et cette Église [de Russie] s'indigne aujourd'hui explicitement de ce que le Patriarcat œcuménique intervienne sur les territoires de la Baltique, lesquels, pourtant, ont été rendus de plein droit aux Églises autonomes [Estonie] auxquelles ils appartenaient avant l'occupation militaire soviétique et sous la juridiction desquelles ils sont ecclésiastiquement placés.

Chacun sait que la relation unissant la Russie aux Pays baltes existait déjà avant l'époque et l'Union soviétiques. Même les Soviétiques du 20^e siècle n'avaient certainement jamais oublié que le tsar avait étendu sa domination sur ces pays pendant deux siècles et ont d'ailleurs eux aussi toujours tenté d'étendre leur zone d'influence vers l'ouest. Malgré les contradictions idéologiques (internes) entre ces deux tendances politiques (russe et soviétique), le désir de s'étendre territorialement et d'élargir leur aire d'influence vers l'ouest demeure un dénominateur commun et une commune ambition.

Cependant, a surgi récemment (notamment depuis 2000, comme on l'a montré plus haut) un nouvel élément, qui bouleverse les données et fait vraiment la différence. Depuis 1991, aucune des prétentions politico-institutionnelles russes n'est justifiable dans les Pays baltes, du fait qu'ils constituent définitivement des États indépendants, reconnus officiellement par la Communauté internationale et les États européens. C'est la raison pour laquelle il ne reste qu'un seul et unique moyen d'étendre la zone d'influence vers l'ouest : l'Église orthodoxe *russe* !..., conformément au modèle actuel, qui a un retentissement particulier dans le monde orthodoxe de l'époque post-soviétique, celui de l'*Église nationale* avec toutes les conséquences que cela implique. Voilà pourquoi il lui est nécessaire d'adopter la nouvelle théorie ecclésiastique du « territoire canonique *culturel* ». Parce que, en raison des conjonctures politiques, ce que l'État ne peut désormais plus faire en déployant son mécanisme idéologique à l'échelle mondiale, c'est l'Église nationale homonyme qui l'a pris en charge...

Ici encore, pour en revenir à notre mythe des grands et des petits, s'il est vrai qu'il a des résonances politiques, quel écho peut-il avoir pour l'Église et son ecclésiologie ? Quel rapport ce mythe politique peut-il bien avoir avec l'orthodoxie chalcédonienne ? Et pourtant,

⁸ Lire également “dans les Pays baltes”.

⁹ Lire également “les fidèles orthodoxes résidant dans les Pays baltes”.

¹⁰ Extrait de l'article du Métropolite de Tallinn et de toute l'Estonie STÉPHANOS, “Notre relation avec le Patriarcat de Moscou”, in Journal hebdomadaire *TO BHMA* [Athènes], n° de f. 14706 (5-3-2006), p. A44/88 (en grec).

il y en a un, quand on voit quelle importance certains ecclésiastiques du monde orthodoxe semblent attribuer au critère politique de *majorité* – qui constitue d’ailleurs une caractéristique fondatrice de la *théorie de la Troisième Rome*¹¹. Néanmoins, pour ce qui est de la définition de Chalcédoine, l’altérité est une catégorie *ontologique*, alors que la majorité est de toute évidence une catégorie politique, conjoncturelle et *éonistique*, enfermée dans le créé et son éphémérité. C’est pourquoi la priorité essentielle de Chalcédoine pour constituer une Église est l’*altérité*, et non la majorité, tandis que, pour le Patriarcat de Russie, il est maintenant bien clair que c’est la majorité (de la puissance politique ou ecclésiastique) qui décide du destin d’une Église, et non l’altérité synodale. La preuve de la priorité absolue de l’altérité comme condition préalable de la communion, est qu’elle a été institutionnalisée par le Concile suivant, le Quinisexe Concile œcuménique *in Trullo* (691, canon 39). Et pourtant, aujourd’hui, on n’hésite pas à abolir, *volentes nolentes*, consciemment ou inconsciemment, la vérité chalcédonienne et l’ecclésialité quinisextienne.

Rappelons ici un détail historique éloquent en lui-même. Malgré tout cela, l’Église orthodoxe de Russie n’est pas parvenue à briser ce qui subsistait de l’EAÖK. En effet, en 1978, l’actuel patriarche Alexis II (*qui a été baptisé dans cette Église autonome d’Estonie*), alors Métropolitain de Tallinn et en charge du diocèse d’Estonie du Patriarcat *de Russie* – et non du Patriarcat *de Moscou* qui prône la théorie opportuniste et anti-canonique de « Troisième Ville-Rome »¹² – s’est adressé au Patriarcat œcuménique pour lui demander de *supprimer* le Tomos de l’Autonomie de 1923 de l’Église autonome d’Estonie en vue de préserver... l’*unité ecclésiale* (sic). Le Patriarcat, en raison de la conjoncture politique de l’époque, a tout simplement *désactivé*¹³ – et non *supprimé* – le Tomos, en raison de la situation politique locale et ce uniquement pour les seuls chrétiens orthodoxes estoniens se situant à l’intérieur du Pays et non pas pour ceux qui se trouvent en exil, qu’il a remis en vigueur quelques années plus tard, en 1996, une fois l’ordre public civil complètement rétabli en Estonie (depuis 1991). Cependant, le fait que le Métropolitain russe de Tallinn ait recouru au Patriarcat de Constantinople signifiait qu’il reconnaissait que, pour ce qui est de l’Église d’Estonie, la compétence juridictionnelle appartenait bien au Patriarcat œcuménique. Deuxièmement, cette démarche vient en confirmation de la grossière tentative d’incorporer, soumettre, assimiler et absorber ecclésiastiquement l’Estonie et, par extension, les Pays baltes. Et troisièmement, si le Métropolitain Alexis de Tallinn avait obtenu la “bénédiction” de l’entité ecclésiastique compétente – car il est allé jusqu’à recourir à ce moyen –, cette bénédiction aurait « facilité », aux yeux des Estoniens, le processus de russification qui, entamé en 1945, se poursuivait depuis... Étant donné ces éléments factuels, comment peut-on en arriver à dire que l’Estonie et les Pays baltes ne sont pas du ressort ecclésiastique du Patriarcat œcuménique ? Et cependant, le primat de l’Église de Russie lui-même, la même personne alors et maintenant,

¹¹ Voir *infra*.

¹² La *taxis* canonique de l’Église ne numérote pas les Églises établies localement dans ses Diptyques et place l’Église établie localement d’Alexandrie après la *Nouvelle Rome-Constantinople* (et nullement, ainsi qu’on le répète erronément, *Deuxième*) ; il n’y a donc pas de « Troisième Rome-ville » (sic) d’un nouvel avènement possible comme une soi-disant « thérapie historique » des deux précédentes – qui dans cette logique pourrait être relayée par une Quatrième ou une Cinquième Rome... Finalement, une question se pose ici : pourquoi donc cette insistance – et c’est un cas unique – pour introduire un nom de ville dans le titre du Patriarcat de Russie, et non pas le nom du pays où se trouve cette Église établie localement, ainsi qu’il en va de tous les autres Patriarcats plus récents (p. ex. Patriarcat de Roumanie, non pas de Bucarest, Patriarcat de Géorgie, non pas de Tbilissi, etc.). Le Patriarcat de Russie est le seul à avoir adopté, à un moment donné, ce type de titre – pour des raisons qui nous sont désormais connues – et qui persiste opiniâtrément à en user.

¹³ Voir l’Acte patriarcal et synodal du 13 avril 1978 décidant la suspension momentanée du *Tomos* de 1923, dans *Istina*, t. 49, n° 1 (2004), p. 95.

semble surpris et étonné, vingt ans après 1978, de voir qu'il est possible que le Patriarcat œcuménique procède à la *remise en vigueur* de l'Autonomie (1996) de l'Église orthodoxe d'Estonie¹⁴ et « envahisse le territoire canonique » (sic) de l'Église de Russie...

Pour ne pas nous étendre démesurément, nous allons faire une comparaison significative. Malgré la *dissolution* brutale anti-canonique et l'*absorption* ecclésiastique de l'Église d'Estonie en 1945, elle n'a jamais cessé d'exister historiquement et canoniquement pour la même raison que l'Église d'Albanie n'a jamais non plus cessé d'exister. La violence et l'anti-canonicit   n'annihilent jamais une   glise   tablie localement, d'autant moins son *alt  rit  *. Tous se r  jouissent de la renaissance de l'  glise autoc  phale d'Albanie. Or, dans le cas de l'Estonie, certains formulent des r  serves pour les raisons susmentionn  es, bien que les deux cas soient identiques,    une petite diff  rence pr  s, toutefois. En Albanie, les d  molisseurs de l'  glise   taient ath  es ; il est donc facile de leur donner tort. En Estonie, les d  molisseurs de l'*alt  rit   eccl  siale*   taient nos fr  res orthodoxes russes ; ils ont donc, par d  finition... le droit de leur c  t   et nous devons nous abstenir de les bl  mer. Et, sur ce point, les peuples de l'Europe sont bien plac  s pour mieux comprendre le probl  me...

Enfin, pour montrer    quel point la v  rit   peut   tre d  form  e, il est n  cessaire de faire ici une remarque historique. L'ann  e 1923 est l'ann  e o   le processus de la reconnaissance de l'Estonie par la Communaut   internationale en tant qu'  tat ind  pendant a   t   accompli. Ce processus pratiquement couvre trois ans (1920-1923) : de la ratification du trait   de Tartu (2 f  vrier 1920) que la Russie a sign   elle aussi, jusqu'en 1923, o   les   tats-Unis demeurent le dernier   tat signataire de sa reconnaissance   tatique. Le Patriarcat   cum  nique, durant la m  me ann  e **1923**, a accord   l'*autonomie* – pour ce qui est de l'Estonie, juste apr  s sa reconnaissance par les   tats-Unis –    deux   glises   tablies localement pr  sentant exactement le m  me parcours historique par rapport    leur pays voisin, la Russie :    l'  glise de Finlande et    l'  glise d'Estonie – et un peu plus tard    l'  glise de Lettonie (**1936**). D'ailleurs,    une   poque recul  e, consid  rant d'un point de vue g  ographique les territoires de l'Europe du Nord, les Byzantins¹⁵ appelaient les Pays baltes “le Nord qui se trouve en « dehors de la Russie »”, fait qui d  termine aussi juridictionnellement (*canoniquement*) la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie et la Finlande. Par cons  quent, ces Pays, hormis la p  riode de l'occupation forc  e et militaire par les Russes, n'avaient jamais fait historiquement partie du territoire de la Russie et,    plus forte raison, de la juridiction eccl  sastique du Patriarcat de Russie.

Une question se pose alors ici. Pourquoi donc ne pas soulever la question de la pr  sence juridictionnelle du Patriarcat   cum  nique pour la Finlande qui est situ  e bien plus loin, au-del   de la mer Baltique et du golfe de Bothnie, et ne le faire que pour l'Estonie et les Pays baltes ? Un d  tail devient une cl   herm  neutique et permet ici d'expliquer cette diff  rence de traitement. La Finlande n'a pas subi d'invasion sovi  tique malgr   plusieurs tentatives, et le stalinisme ne s'y est pas impos   pour cr  er un nouvel ordre des choses et

¹⁴ Cf. *supra*, m  tropolit   de Tallinn et de toute l'Estonie ST  PHANOS, “Notre relation avec le Patriarcat de Moscou...”, *op. cit.*

¹⁵ Les Byzantins sont les *parrains* du nom g  ographique de la r  gion du Nord (R  gion *baltique*, Mer *baltique*), en la qualifiant ainsi par sa situation g  omorphologique : en grec, “terre *baltique*” signifie la terre qui a beaucoup de “*baltos*” (= marais), en raison de tous ces petits lacs peu profonds existant sur un territoire plat.    titre d'information, l'Estonie est le troisi  me pays dans le monde entier (apr  s la Su  de et la Finlande), qui a effectivement beaucoup de “*baltos*”, d'o   la d  nomination grecque (*byzantine*) de cette R  gion comme *baltique*, *balte*. Cette information historique fournie veut bien dire pertinemment ce que cela veut dire. Et si nous « nous taisons, ce sont les *marais* qui crieront » (cf. Lc 19, 40). D'ailleurs, en conformit   avec les Archives historiques nationales estoniennes, une activit   missionnaire byzantine est d  j   attest  e en **1030** (juste 40 ans apr  s le bapt  me des Russes) dans les Pays *baltes* et notamment en Estonie.

étendre la russification... De même, l'Archevêque de Finlande n'est pas devenu... Patriarche de Moscou pour en appeler à l'annexion de la Finlande par l'Église de Russie avec toutes ces effusions sentimentales et grandiloquentes qui ont suivi la remise en vigueur de l'Autonomie de l'Église d'Estonie (1996). Et enfin, pourquoi l'Église de Finlande a-t-elle le droit canonique d'exister en autonomie, alors que l'Église d'Estonie ne l'a pas ? Pourquoi la question de la dépendance par rapport au Patriarcat œcuménique ne se pose-t-elle pas également pour l'Église de Finlande comme elle se pose pour l'Église d'Estonie ? Pourquoi, de nos jours, l'Église de Russie reconnaît-elle l'Église autonome de Finlande (même si elle ne l'a fait qu'à partir de 1958...), mais ne reconnaît-elle pas l'Église autonome d'Estonie ? Voilà pourquoi tout ce qui a été dit plus haut trouve ici son application, à savoir qu'aujourd'hui, nous lisons l'Histoire de l'Estonie, telle qu'elle a été écrite par le passé, telle qu'elle a fait valoir le "droit" du plus fort et celui du conquérant... – qui, aujourd'hui, récidive. Encore et encore aujourd'hui (2007), la non-reconnaissance de l'Église autonome d'Estonie par le Patriarcat de Russie, en donnant exclusivité d'existence ecclésiale au Diocèse russe de Tallinn de ce même Patriarcat, se réalise dans la même perspective : l'*absorption* de l'Église autonome d'Estonie de nos jours (effort qui date à nouveau depuis 1996), exactement comme à l'époque soviétique (après 1945). Toute cette question a engendré une pratique, déterminée par des réflexes historiques d'ordre affectif et par la nostalgie latente d'une domination considérée comme acquise, plutôt que par la conjoncture géo-ecclésiastique actuelle. Il est temps que le Patriarcat de Russie cesse d'opposer à l'Église autonome orthodoxe d'Estonie – après son échec finalement d'*absorption ecclésiastique* sur le terrain – une attitude agressive, injuste et injustifiée, de type *colonialiste* et de perspective anti-canonique, qui n'a absolument rien à voir avec l'Ecclésiologie et la Tradition canonique de l'Église. Or, vu cette *absorption ecclésiastique* opérée par le Patriarcat de Moscou vis-à-vis de l'Église d'Estonie pendant 50 ans (1945¹⁶-1995¹⁷), celui-ci doit maintenant répondre devant la conscience ecclésiale pan-orthodoxe d'abord et pan-chrétienne ensuite, ainsi que devant l'histoire de l'humanité de cet acte anti-conciliaire, anti-chalcédonienne et anti-canonique...

Pour conclure, en 1991, l'Estonie recouvre à nouveau son indépendance politique. Le *Tomos d'Autonomie* est réactivé le 24.02.1996. Mais, en même temps, le Patriarcat œcuménique de Constantinople accorde, *par économie*, à l'Église orthodoxe de Russie la possibilité de continuer à maintenir en Estonie sa propre juridiction ecclésiastique (accord de Zurich du 22.04.1996), dans l'attente et l'espoir qu'un jour il n'y aura plus qu'une seule Église orthodoxe en Estonie, comme c'était bien le cas avant la dissolution brutale et absorption de 1945.

Sur toutes les questions abordées brièvement ici, mais aussi sur beaucoup d'autres points importants qui permettent de reconstituer le puzzle du problème ecclésiastique en Estonie et dans les pays baltes, nous aimerions – qu'il nous soit permis de – renvoyer ceux qui s'intéressent à cette question, à une petite bibliographie :

- Un ouvrage en grec, le premier dans son genre, de Nikolaos I. DOVAS, *La question ecclésiastique estonienne en tant que question inter-orthodoxe*, Thessalonique, éd. Frères Kyriakidis, 2000, 106 p., où l'on voit pour la première fois la publication de documents officiels concernant ce problème foncièrement théologique dans les pays Baltes.

¹⁶ Année de la *dissolution* violente, arbitraire et anti-canonique de la structure de l'Église autonome d'Estonie (9 mars 1945), avec le soutien du pouvoir politique, et instauration à la place d'un *Diocèse* dépendant directement du Patriarcat de Russie.

¹⁷ Année du dernier recours des Estoniens orthodoxes au Patriarche de Russie Alexis II pour réacquérir leur autonomie ecclésiastique absorbée, avant de s'adresser finalement au Patriarche œcuménique Bartholomée Ier qui a canoniquement *réactivé* le *Tomos* patriarcal et synodal de 1923 (24.02.1996).

- Un ouvrage bilingue (anglais-français) publié en Grèce il y a quatre ans, sous le titre de : Archim. Grigorios D. PAPATHOMAS - R.-P. Matthias H. PALLI (sous la direction de), *The Autonomous Orthodox Church of Estonia/L'Église autonome orthodoxe d'Estonie (Approche historique et nomocanonique)*, Thessalonique-Katérini, éd. Épektasis (coll. Bibliothèque Nomocanonique, n° 11), 2002, 460 p. Cet ouvrage, couvrant la période de 80 ans (1923-2002), contient trente-cinq (35) documents et textes dévoilant les vérités exposées ci-dessus, ainsi que sept (7) travaux scientifiques indépendants (deux écrits par des professeurs estoniens, deux par des Finlandais et trois par des Hellènes), concernant plus particulièrement la question ecclésiastique estonienne.
- Une analyse pertinente et une synthèse précieuse dans un numéro spécial récent de la revue théologique française *Istina*, consacré exclusivement à cette question épineuse et intitulé : « Le plaidoyer de l'Église orthodoxe d'Estonie pour la défense de son autonomie face au Patriarcat de Moscou », in *Istina*, t. 49, n° 1 (2004), p. 3-105.

Ces trois études scientifiques spécialisées et ad hoc n'ont jamais, jusqu'à aujourd'hui, été contestées par la partie russe directement impliquée, ni dans ses approches historiques et canoniques, ni dans ses aspects plus particuliers.

* * * * *

(N.B. Juste avant d'envoyer le présent texte pour publication, l'Église de Russie, par la bouche de son délégué Mgr Hilarion (Alfeyev), a fait une déclaration officielle concernant l'Église autonome d'Estonie, juste avant de quitter la salle où s'était réunie la "Commission mixte internationale pour le Dialogue théologique entre l'Église catholique romaine et l'Église orthodoxe", le 9 octobre à Ravenne. Cette déclaration a été reprise par la suite dans les mêmes termes, dans une interview internetisée le 18 octobre¹⁸. L'auteur de la présente étude était témoin oculaire (et non pas le Primat de l'Église, le Métropolitte Stéphane de Tallinn et de toute l'Estonie, comme cela était inexactement diffusé par la presse) de cette déclaration qui a ensuite été diffusée, tout d'abord par l'Agence de presse étatique russe *InterFax*, le 10 octobre. Cette déclaration comportait deux éléments cruciaux : « [...] [1°] L'Église soi-disant (*so-called*) autonome d'Estonie n'existe que depuis 1996 et [2°] cette Église a été fondée par le Patriarcat de Constantinople sur le territoire canonique du Patriarcat de Moscou »¹⁹. En conformité avec ce qui vient d'être dit ici, comme chacun peut désormais le constater, cette déclaration n'a pas de fondement historique et principalement canonique, et met en doute la *crédibilité* de la position de l'Église de Russie vis-à-vis de l'Église d'Estonie ainsi que ses déclarations non officielles, diffusées ici ou là, jusqu'à ce jour. Il est évident que le délégué de l'Église de Russie confond deux réalités canoniques chronologiquement et canoniquement bien distinctes : le "Tomos" (1923) et la "Réactivation du Tomos" (1996). Le *Tomos* de proclamation de l'Église d'Estonie date en effet de 1923, alors que la *réactivation de ce Tomos*, suspendu en 1978, date de 1996. Il est clair que la réactivation d'un Tomos ne donne canoniquement pas naissance à une Église établie localement. C'est la *promulgation du Tomos* qui accorde exclusivement un tel statut d'autonomie. Et le Tomos date historiquement et canoniquement de 1923, comme cela était aussi le cas de l'Église autonome de Finlande. D'ailleurs, ce n'est pas l'armée qui fait un territoire *canonique*...

Le fameux théologien russe G. Florovsky disait pertinemment que "celui qui ne connaît pas l'Histoire, ne sait pas faire de la Théologie". À côté de la Théologie, j'ajouterais personnellement aussi la Tradition canonique. D'ailleurs, on pourrait s'interroger sur l'importance dans la compréhension de la Tradition canonique de la praxis ecclésiale

¹⁸ Voir www.orthodoxie.com, du 18-10-2007.

¹⁹ *Ibid.*

ininterrompue ; l'Église de Russie, christianisée à la fin du 1^{er} millénaire (à partir de 988), a hérité de cette Tradition, mais s'est mise relativement tard à l'école de celle-ci. De nombreux événements de l'histoire de l'Église de Russie montrent que l'assimilation de cette Grande Tradition n'est pas pleinement accomplie²⁰. Ce fait explique aussi l'implication politique flagrante de l'Église de Russie et la *confusion anti-chalcédonienne* de la politique étatique avec le domaine ecclésiastique. Cette remarque trouve également son explication à la déclaration de Mgr Hilarion qui prétend que la rencontre de Ravenne (8-14 octobre 2007) est un échec, parce que l'Église de Russie, qui est "*majoritairement la plus grande*" (*sic*), n'était pas présente à Ravenne. Et cela, malgré les conclusions positives des travaux de la Commission mixte signalées déjà dans le communiqué final émis en commun par les deux délégations catholique romaine et orthodoxe (14 octobre). Si on se souvient de certaines déclarations émises par certaines autorités ecclésiastiques russes au sujet de la caducité des canons ecclésiaux, lesquels ne correspondent plus, paraît-il, à l'époque moderne, on constate que le manque de l'expérience de la praxis ecclésiastique et canonique du 1^{er} millénaire de la part de l'Église de Russie risque de déformer l'intégralité et la cohérence de la présence orthodoxe une et unique, en introduisant peu à peu l'idée que l'Orthodoxie serait une sorte de *Confédération d'Églises ethniques* et non plus un corps ecclésial répandu à travers tout l'univers. Une telle vision et une telle réalisation *fédératives* de l'Église amèneront fatalement un jour chaque Église nationale orthodoxe à développer sa propre théologie avec le risque d'anéantir définitivement tout l'héritage-un théologique et patristique bimillénaire de l'Église orthodoxe. Devant ce risque qui devient de plus en plus évident, les théologiens Orthodoxes présents à Ravenne, à l'unanimité, ne se sont pas laissés influencer par l'attitude du Patriarcat de Russie à l'égard de l'Église autonome orthodoxe d'Estonie. Et pour cette raison, le dialogue bilatéral s'est vraiment déroulé dans des conditions normales et positives, malgré le départ de la délégation russe et l'absence excusée de la délégation bulgare).

* * * * *

L'Europe a toujours été sensible à ce qu'elle a elle-même vécu à travers les siècles. Cette sensibilité va à l'existence historique des petits peuples et, par extension, des Églises mineures. À chaque fois qu'il s'agit de cette existence et à chaque fois que le fondement historique de cette existence est mis en jeu, la question de la liberté et de la communion simultanément, c'est-à-dire de l'*autonomie*, autrement dit l'affirmation chalcédonienne de l'*altérité*, restera toujours et partout indissociable de la revendication de la vérité, aussi bien humaine que théologique. Les Orthodoxes, en particulier, mais aussi les Chrétiens en général, en ont fait l'expérience. La voix du paysan estonien s'adressant au missionnaire catholique français Charles Bourgeois, au printemps 1946, c'est-à-dire un an et demi après l'invasion des troupes staliniennes en Estonie, qui disait :

« Nous sommes un tout petit pays qui n'en voulait à personne, qui ne demandait qu'à rester libre. [...] C'est pourquoi je vous supplie, quand vous verrez ces hommes libres, dites-leur combien nous souffrons ici. Nous étions heureux, libres, nous ne demandions rien à personne ; et maintenant on nous a privés de tout, *plus moyen de faire entendre notre voix...* »²¹,

²⁰ Il faut avoir en mémoire la façon brutale dont l'Église de Russie a marchandé le titre patriarcal de son Primat, ou comment elle a étendu sa juridiction sur toute l'Ukraine, aux 17-18^e siècles, dès l'annexion de tout le territoire ukrainien par la Russie tsariste (cette question pouvait faire l'objet d'une étude ecclésiologique et canonique appropriée), avant d'arriver à la dissolution et l'absorption *anti-chalcédonienne* des Églises orthodoxes baltes, etc.

²¹ VASSILY (Hiéromoine [Charles BOURGEOIS, s. j.], *Ma rencontre avec la Russie (Narva-Esna-Tartu-Moscou) 1932-1946*, Buenos Aires 1953, p. 101 et 146 respectivement.

trouve, aussi bien en Estonie que dans les Pays baltes, un écho persistant, dans cet endroit, petit et grand à la fois, en Europe, mais aussi dans le monde entier ; et il est besoin de discernement salomonien et de présuppositions chalcédoniennes pour que cette voix puisse se faire entendre, et plus encore puisse être comprise...

Conclusion

Le présent témoignage se propose d'examiner, à l'aide de la théologie systématique et canonique du IV^e Concile œcuménique de Chalcédoine (451), le cas de l'*absorption ecclésiale* – survenue dans la région des Pays baltes – de l'Autonomie des Églises d'Estonie et de Lettonie au nom de « l'uniformité » de l'Église nationale, en l'occurrence de l'Église nationale russe. Depuis une quinzaine d'années déjà, cette situation pèse sur les relations inter-orthodoxes au niveau œcuménique. L'approche et l'analyse de ce problème passent par deux catégories théologiques, ecclésiologiques et canoniques, l'*altérité* et la *communio*, qui se fondent sur la formule antinomique conciliaire de l'union « sans mélange et sans division ». Plus précisément, la vision ecclésiologique du Concile de Chalcédoine était que coexistent *simultanément altérité et communion ecclésiales* en tant qu'accomplissement clairement antinomique du mode d'existence trinitaire des Églises établies localement. Il en ressort naturellement que l'existence des Églises établies localement passe à la fois par l'*acceptation de leur altérité géo-ecclésiastique* et par la *préservation de l'unité et de la communion* entre elles.

L'étude approfondie de la question a conduit à constater que se produit, en général, une double divergence symétrique : d'une part, *autonomisation de l'altérité, ayant pour conséquence une minorisation de la communion* et, d'autre part, *aliénation de la communion entraînant une confusion, ayant pour conséquence l'absorption de l'altérité* – à la suite de l'*incorporation anti-canonique* d'une Église établie localement dans une autre. En d'autres termes, dans le premier cas, la priorité est donnée au « sans mélange » au détriment du « sans division » (*communio*), tandis que dans le second, fait qui est flagrant dans les Pays baltes (cas de l'Autonomie des Églises d'Estonie-1923 et de Lettonie-1936), on constate la prédominance du « sans division » qui entraîne l'abolition totale du « sans mélange » (*altérité-autonomie*). C'est précisément sur ce point-là que se situe, du point de vue théologique et ecclésiologique, le problème *double* qui se pose aujourd'hui au sein de l'Église orthodoxe à travers tout l'Univers, tel qu'il s'est développé – et continue à le faire – au cours du 20^e siècle dans le Nord de l'Europe (sur la ligne noétique verticale entre les frontières occidentales de l'ex-URSS et l'Union européenne : Carélie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Ukraine, Moldavie).

Summary

In this paper, the author provides a theological analysis of the relationship between the Orthodox Church of Russia and the Orthodox Church of Estonia (into which, as he points out, Patriarch of Russia Alexis II was originally baptised). Taking as his starting point the Chalcedonian formula regarding the dual nature – in one person – of Christ, he argues that the Church, as the Body of Christ, enshrines in its very nature a combination of *otherness (alterity)* and *communio*, and that these essential characteristics are equally and symmetrically undermined by the twin distortions of ecclesiastical nationalism and 'ecclesial

absorption'. Special reference is made to the cases of Estonia and Latvia, where 'ecclesial absorption' has taken place in the name of the uniformity of the National Church (of Russia). The paper was given at the Sixth International Colloquium, held in Höör, Sweden (25-27 August 2006) with central theme 'The notion of the National Church in Scandinavia and the Baltic Countries'. It has been edited for publication in the Review *L'Année canonique* [Paris], t. 48 (2006), p. 125-133.